

Abonnez-vous à **DGS-urgent**

Le système d'alerte et d'information
destiné aux professionnels de santé

OBJECTIFS

- Vous aviser **en temps réel** d'une information importante ou urgente en matière de sécurité sanitaire: méningite, légionellose, SRAS, intoxication à la toxine botulique, rage, grippe aviaire...
- **Vous transmettre des éléments techniques concernant une alerte sanitaire**: chaque message est accompagné d'un lien vers des pages d'information utiles à votre pratique professionnelle (données épidémiologiques, protocole de prise en charge, informations sur un médicament...)
- Vous faire part des **recommandations** émises par la Direction générale de la santé pour **répondre aux interrogations éventuelles de vos patients**

INSCRIPTION

30 000 professionnels de santé
sont aujourd'hui inscrits à DGS-urgent

Pour bénéficier de ce service,
vous devez vous munir de votre numéro ADELI
(fourni par votre DDASS) et vous connecter
à l'adresse suivante :

<https://dgs-urgent.sante.gouv.fr>
rubrique « S'inscrire à la liste de diffusion ».

Si vous choisissez de vous inscrire au service « DGS-urgent », vous pouvez demander à tout moment la modification de vos coordonnées ou votre désabonnement. Vous pouvez également demander à exercer vos droits d'accès et de rectification ainsi que le prévoit la loi 78-17 du 6 janvier 1978, informatique et libertés. Pour toute demande concernant ce service technique, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : **webmestre@dgs-urgent.sante.gouv.fr**
Pour toute question d'ordre médical ou concernant une alerte en cours, veuillez contacter votre DDASS.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS